

Procès-verbal
de la
56^e séance
du Comité consultatif de l'environnement
KATIVIK

adopté

Kuujuaq, les 28 et 29 septembre 1992

La cinquante-sixième séance du Comité consultatif de l'environnement Kativik s'est tenue à Kuujuaq, les 28 et 29 septembre 1992, dans les bureaux de l'Administration régionale Kativik.

Étaient présents les membres suivants :

M. Guy Tanyan, nommé par Québec, président
M. Jacques Giguère, nommé par Québec
M. Benoît Robitaille, nommé par Québec
M. Hubert Marcotte, nommé par Canada
M. Jean-Guy Charest, nommé par Canada
M. Bruno Desbois, nommé par ARK
M. Claude Gilbert, nommé par ARK
M. Paul Okituk, nommé par ARK
MMe. Karen Rosen, secrétaire

Invité :

M. Philippe DiPizzo, chef du service des procédures environnementales,
Administration régionale Kativik

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 52^e séance du 9 octobre 1991 ;
 - 54^e séance du 25 février 1992 ;
 - 55^e séance du 25 juin 1992.
3. Documents reçus et leur diffusion.
4. Fonctions et financement du secrétariat du CCEK et discussion du projet de lettre rédigé à ce sujet par M. Marcotte.
5. Adoption du texte des cinq projets de lettres demandés à la secrétaire lors de la 55^e séance du Comité.
6. Rapport annuel pour l'année 1991-1992.
7. Réunion du CCEK avec les administrateurs de l'ARK ou de la corporation Makivik, ou des deux.
8. Révision du chapitre 23 de la Convention de la Baie James.
9. Le projet de la mine Raglan.
10. Divers.
11. Lieu et date de la prochaine séance, prévue pour les 24 et 25 novembre 1992 à Kuujjuaq, et devant coïncider avec la réunion du Comité avec les administrateurs de l'ARK et ceux de la corporation Makivik.

3. Les documents reçus et leur diffusion

Depuis la dernière séance, le secrétariat du CCEK a reçu le document suivant et copie en a été adressée à tous les membres. L'original peut être consulté sur demande :

- 56.3.1 Une lettre de M. Bruno Desbois (ARK), datée du 24 août 1992 et adressée au CCEK au sujet d'un nouvel accord fédéral-provincial sur le financement du secrétariat .

4. Fonctions et financement du secrétariat du CCEK et discussion du projet de lettre rédigé, à ce sujet, par M. Marcotte.

M. Tanyan a exprimé son mécontentement quant à l'application actuelle des accords entre l'Administration régionale Kativik et le gouvernement provincial relatifs au financement du secrétariat. D'après ces accords le Comité consultatif doit pouvoir disposer d'un ou d'une secrétaire au moins dix jours par mois. Or, depuis plusieurs mois, la révision du projet hydro-électrique de Grande Baleine par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) a empêché la secrétaire de travailler pour le Comité. M. Tanyan a discuté du problème avec M. Peter Jacobs, président de la CQEK. Celui-ci a maintenu que la CQEK nécessitait les services de la secrétaire les trois quarts du temps. M. Tanyan a estimé que les accord passés entre l'ARK et le gouvernement du Québec doivent être respectés et que l'ARK doit assurer les services d'une secrétaire au Comité dix jours par mois.

M. Philippe di Pizzo a fait remarquer aux membres du Comité consultatif que, depuis l'entrée en fonction de ce dernier, le rôle de l'Administration régionale Kativik a été purement administratif. Les membres du CCEK sont des représentants indépendants de la région et l'ARK se borne à administrer le salaire de la secrétaire. L'ARK ne supervise pas l'activité de la secrétaire et ne finance pas la fonction. L'ARK gère les budgets du Comité et de la Commission, mais le secrétariat demeure financé par les gouvernements fédéral et provincial, aux termes d'une convention passée avec l'ARK. Durant les dix premières années de la convention, les termes de celle-ci n'ont pas été remis en question par le Comité ou la Commission.

Ce n'est que dans les deux dernières années que la révision par la CQEK du projet hydro-électrique de Grande Baleine a exigé un énorme surcroît de travail de la part de la secrétaire. M. di Pizzo a souligné que Mme Rosen avait travaillé plus de 55 heures par semaine, depuis janvier 1992, faisant toujours preuve de compétence et d'efficacité. Les activités du Comité consultatif ont inévitablement souffert de sa surcharge de travail au profit de la CQEK. M. di Pizzo a déclaré que la Commission avait bénéficié des services d'une secrétaire à plein temps sans avoir fait les démarches officielles qui s'imposaient pour obtenir le financement nécessaire.

Les membres du Comité ont alors discuté d'un plan d'action en vue de s'assurer les services du secrétariat qui leur étaient nécessaires (dix jours par mois). MM. Giguère et Charest ont estimé que, l'ARK administrant le secrétariat, il lui appartenait de faire en sorte que les accords entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik soient respectés. M. di Pizzo a rétorqué que l'ARK ne pouvait pas prendre de mesures en ce sens sans avoir reçu une requête officielle du Comité. Ce sont, d'après M. di Pizzo, les présidents du Comité et de la Commission qui devraient régler ensemble le problème.

Selon M. di Pizzo, une lettre devrait être adressée à M. Jacobs par le président du Comité lui rappelant que la secrétaire doit la moitié de son temps de travail audit Comité. M. Jacobs aurait ainsi en main les éléments nécessaires pour réclamer du gouvernement les fonds supplémentaires requis pour le salaire d'une secrétaire à temps plein.

M. Claude Gilbert a suggéré qu'une lettre devait être adressée à M. Jacobs par M. Tanyan avec copies à l'ARK et au sous-ministre de l'Environnement; elle protesterait officiellement contre le fait que la secrétaire du Comité soit employée à plein temps par la CQEK. M. Tanyan a maintenu que le problème était du ressort de l'ARK qui avait donc le fardeau de rédiger la lettre susdite en tant que responsable du respect des accords passés entre l'ARK et le gouvernement provincial. M. Gilbert a répliqué que le problème était du ressort du Comité puisque la Commission utilisait les services de la secrétaire aux frais dudit Comité.

Il était proposé que le Comité autorise son président à adresser une lettre à M. Jacobs avec copies aux gouvernements fédéral et provincial; elle stipulerait que la Commission devrait cesser d'utiliser les ressources financières et humaines du Comité et obtenir les subsides nécessaires à l'utilisation d'une secrétaire à temps plein. La proposition a été secondée par M. Desbois et adoptée par un vote de sept contre cinq. M. Tanyan rédigera donc un projet de lettre qui sera discuté et éventuellement adopté par tous les membres au cours d'une téléconférence.

Le 5 juin 1992, André Harvey, sous-ministre adjoint au Développement durable et à la Conservation du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional d'Environnement Canada ont adressé une lettre au Comité, l'informant qu'ils avaient entrepris des pourparlers pour renouveler les accords administratifs fédéraux-provinciaux relatifs au financement du secrétariat du CCEK. Cette lettre exprimait également le désir de voir le Comité exposer ses vues sur le secrétariat dans le contexte des nouveaux accords. Le projet de réponse à cette lettre, rédigé par M. Marcotte a été analysé en détail. M. Marcotte a cependant souligné que ce projet de lettre n'était destiné qu'à amorcer une discussion interne. La lettre proposait de prendre en considération les points suivants dans l'établissement des nouveaux accords :

- Le Comité devrait être autonome et indépendant par rapport à l'ARK .
- Le Comité devrait jouir d'une plus grande flexibilité dans le contrôle de l'utilisation et de la répartition des fonds.
- Le Comité pourrait calculer un budget pour des projets spéciaux qui suppléerait l'actuel budget prévu pour le secrétariat.

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, le projet de lettre proposait également les amendements suivants aux accords :

- Le Comité aurait un statut semblable à celui du Conseil de la conservation et de l'environnement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- Par des accords distincts passés entre le gouvernement fédéral et le Comité, et entre le gouvernement provincial et le Comité, le budget pourrait être transmis pour gestion, directement audit Comité consultatif.

- Le Comité serait indépendant de l'ARK.
- Le Comité pourrait alors négocier directement avec l'ARK, une entente relative aux espaces de bureaux et aux services de secrétariat.

M. Tanyan a déclaré que puisque les accords actuels entre l'ARK et le gouvernement du Québec n'accordent pas au Comité un contrôle suffisant sur le fonctionnement du secrétariat ni sur la répartition des fonds, il faut négocier de nouveaux accords. Toujours selon M. Tanyan, les propositions de M. Marcotte offrent une alternative valable aux conditions de travail actuelles. M. Desbois a fait remarquer, qu'en tant que membre du Comité nommé par l'ARK, il ne se sentait pas autorisé à discuter du retrait éventuel du Comité hors de l'ARK.

M. Desbois a précisé sa pensée en disant que quoiqu'étant un membre autonome du Comité, il avait le sentiment que de participer à une telle discussion le mettait en conflit d'intérêt avec l'ARK. M. di Pizzo a souligné le fait que la CQEK et le CCEK représentant des communautés du Nord québécois, tant la Commission que le Comité devaient demeurer dans le Nord. Si le secrétariat devait, a-t-il encore dit, être déménagé hors de l'ARK ou de la région, les dépenses opérationnelles augmenteraient de 25 à 75 p. 100. M. Marcotte a répliqué que son intention n'était pas de faire transférer le secrétariat hors la région, mais bien d'obtenir, pour le Comité, un contrôle plus serré sur la répartition des fonds et une plus grande disponibilité des services de la secrétaire. Par exemple, dit-il, en vertu de l'article 3.2 de l'accord entre le gouvernement du Québec et l'ARK, les membres du Comité doivent approuver le ou la secrétaire par résolution, or les membres ont simplement été avertis de la nomination d'une nouvelle secrétaire.

M. Desbois a suggéré les modifications suivantes au projet de lettre de M. Marcotte :

- Il faudrait supprimer le paragraphe demandant que le secrétariat soit indépendant de l'ARK.
- Il faudrait ajouter un paragraphe stipulant que le budget serait alloué au CCEK qui négocierait alors un accord officiel avec l'ARK sur l'administration et les services de secrétariat, le CCEK conservant cependant le contrôle absolu sur les horaires de travail du ou de la secrétaire.

La proposition de M. Desbois a été officiellement soumise au vote des membres. La première modification a été adoptée par 6 voix contre 4. La seconde a recueilli 6 voix pour et 6 voix contre. Le vote de M. Tanyan étant prépondérant, a tranché pour le rejet de la modification. M. Robitaille a réclamé un nouveau vote ayant mal compris les discussions en anglais qui avaient précédé le dernier vote.

La modification a été finalement adoptée par un nouveau vote de 7 contre 4. Un troisième vote a eu lieu sur l'opportunité d'amender la lettre, dont copie serait adressée à l'ARK, en fonction des suggestions de M. Desbois de remplacer la demande de rencontre avec MM. Gauthier et Harvey, les 9 et 10 septembre 1992, par une invitation plus générale à se rencontrer à une date convenant aux parties. Les modifications suggérées ont été adoptées par un vote de 8 contre 4. La secrétaire a été priée de rédiger la lettre définitive comportant les modifications adoptées, dans les huit jours à venir. Une réunion des Administrateurs et des présidents de la CQEK et du CCEK aura lieu par la suite.

5. Adoption du texte des cinq projets de lettres demandés à la secrétaire lors de la 55e séance du Comité

La secrétaire a fait le point sur les projets de lettres qui lui avaient été demandés lors de la dernière séance du Comité. La lettre à adresser aux gouvernements fédéral et provincial s'enquérant de la raison pour laquelle le Comité n'avait pas été consulté avant la signature du Protocole d'accord, n'a pas été rédigée. Les articles 23.5.25 et 23.5.28 de la CBJNQ stipulent, en effet, que le Comité consultatif peut émettre des recommandations et être consulté, de temps à autres, sur des mesures environnementales et des questions d'importance relatives au respect de la stratégie de protection de l'environnement et du milieu social, mais rien n'oblige le gouvernement à consulter le Comité.

La lettre demandant des subventions permettant à trois membres du Comité d'assister à toutes les audiences relatives au Projet de Grande Baleine sera annexée aux propositions budgétaires pour l'année 1993-1994 en tant que proposition budgétaire distincte pour projets spéciaux.

La secrétaire a informé les membres du Comité que le Plan Vert s'applique déjà au Nord québécois. La seule exigence est de soumettre une demande de subvention pour un projet particulier. Il n'a donc pas été nécessaire d'écrire à MM. Paradis et Charest leur demandant d'étendre le Plan Vert au Nord québécois.

La secrétaire a également expliqué que la Stratégie pour l'environnement arctique ne s'applique qu'aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon étant un projet mis au point par les gouvernements de ces territoires. Ce projet ne s'applique pas aux provinces, les règlements et procédures relatifs à l'environnement étant de la compétence de l'administration de chacune des provinces. M. Claude Gilbert a déclaré que la lettre adressée aux ministres était, en effet, inutile, si le Plan Vert s'appliquait au Québec, mais qu'un projet de lettre pourrait peut-être être préparé pour demander que la Stratégie pour l'environnement arctique s'étende au Nord québécois puisque les gouvernements ont une responsabilité de fiduciaire envers tous les autochtones des communautés nordiques.

M. Okituk s'informerait pour savoir si d'autres organismes nordiques, telle la corporation Makivik, sont déjà intervenus en ce sens. Le Comité faisant partie du réseau nordique, pourrait en ce cas, appuyer leurs revendications. MM. Desbois et Gilbert se sont chargés de rédiger une proposition à ce sujet qui sera discutée et éventuellement adoptée au cours d'une téléconférence.

La secrétaire a compris qu'elle devait adresser une demande de subvention au Conseil régional plutôt qu'au ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec. M. Marcotte s'est donc proposé pour préparer une lettre à l'intention de ce ministère et expliquant que les activités du CCEK étaient sur le point d'être paralysées par un manque de fonds destinés aux déplacements de ses membres. Des copies de cette lettre seront adressées aux administrateurs de la CBJNQ et à l'ARK.

6. Rapport annuel pour l'année 1991-1992

Le Comité a décidé que la présentation du rapport annuel serait identique à celle de l'année dernière. La version inuktitut ne sera cependant pas composée avec les versions anglaise et française. Elle sera composée à part des textes anglais et français et placée de l'autre côté du rapport.

7. Réunion du CCEK avec les administrateurs de l'ARK ou de la corporation Makivik, ou des deux.

Les membres du Comité ont décidé qu'il n'était pas utile, en ce moment, de rencontrer ni les représentants de la corporation Makivik, ni ceux de l'ARK.

8. Révision du chapitre 23 de la Convention de la Baie James

Il a été décidé que tous les membres du Comité recevraient une copie de la lettre, remise à M. Desbois par M. di Pizzo, relative aux modifications suggérées par l'ARK aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité.

9. Le projet de la mine Raglan

Les membres du Comité ont envisagé une future visite du site de la mine Raglan. M. Claude Gilbert a fait savoir que l'ARK est déjà intéressée au projet et qu'une visite du site n'est donc envisageable que si d'autres membres que ceux représentant l'ARK sont désireux d'y aller. La secrétaire a informé le Comité du fait qu'il soit possible que la Commission demande aux initiateurs du projet de produire un « vidéo » décrivant en détail ledit projet et son site. Ce vidéo serait ensuite projeté lors de séances d'information à l'intention des communautés locales intéressées. Les membres du Comité ont exprimé le désir de recevoir une copie du vidéo dès qu'elle sera disponible.

M. Desbois a fait remarquer que la fermeture de la mine Asbestos était un sujet intéressant le Comité qui devrait s'assurer que les règlements de fermeture soient observés. L'Administration régionale Kativik est déjà intervenue auprès de la société Asbestos pour qu'elle observe scrupuleusement un programme adéquat de fermeture. D'après les règlements actuellement en vigueur, un programme de fermeture doit être soumis aux autorités compétentes dès la fermeture officielle d'un site industriel.

10. Divers

M. Tanyan a souhaité la bienvenue au sein du Comité à M. Robitaille, géographe de l'Université Laval. M. Robitaille a une longue expérience du Nord québécois. M. Tanyan s'est également réjoui du retour de M. Vigneault comme membre du Comité.

Le Comité a décidé que toute information relative à un quelconque nouveau projet dans le Nord québécois devait être portée à l'ordre du jour de la séance subséquente du Comité.

M. Marcotte a fait remarquer qu'il avait déjà réclamé par le passé un relevé mensuel des dépenses de l'ARK et qu'il ne l'a jamais reçu. Il a insisté pour que chacun des membres du Comité reçoivent un tel relevé mensuel de l'ARK afin d'avoir un meilleur contrôle de la situation. M. di Pizzo a constaté que le budget alloué annuellement au Comité ne correspond pas aux demandes soumises.

Les fonds obtenus ne permettent de payer que la moitié du salaire de la secrétaire et deux déplacements annuels vers le Sud, et ne couvrent ni les dépenses pour la production du rapport annuel ni les honoraires d'experts ou de consultants de l'extérieur. Le Comité se doit de réclamer des fonds supplémentaires et l'ARK les distribuera en conséquence. Il a été décidé que la secrétaire préparerait un projet de budget additionnel pour les projets spéciaux et qui couvrirait les dépenses suivantes : - les frais de déplacement pour au moins une personne qui assisterait aux audiences publiques de consultation sur le projet de Grande Baleine - les visites éventuelles à la mine Raglan ou à d'autres sites - les frais de participation à des conférences intéressantes dont les sujets touchent aux activités du Comité. Ce projet de budget sera soumis aux membres du Comité qui devront l'approuver avant qu'il ne soit transmis au gouvernement.

Tous les projets de lettres devraient être soumis aux membres du Comité afin de recueillir leurs commentaires, avant les téléconférences qui seront programmées pour l'adoption des textes définitifs. La lettre de M. Marcotte, dans ses versions française et anglaise sera distribuée pour commentaire aussitôt que possible.

11. Lieu et date de la prochaine séance, prévue pour les 24 et 25 novembre, à Kuujuaq, et devant coïncider avec la réunion du Comité avec les administrateurs de l'ARK et ceux de la corporation Makivik

La prochaine séance du Comité est prévue le 1 décembre 1992, à Québec.

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes

56th sitting

adopted

Kuujuaq, September 28-29, 1992

The fifty-sixth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on June 28-29, 1992, in Kuujjuaq in the offices of the Kativik Regional Government.

The following members were present:

Mr. Guy Tanyan, Quebec, chairman
Mr. Hubert Marcotte, Canada
Mr. Jean-Guy Charest, Canada
Mr. Yvan Vigneault, Canada
Mr. Bruno Desbois, KRG
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. Paul Okituk, KRG
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Mr. Benoit Robitaille, Quebec
Ms. Karen Rosen, secretary

Guests: Mr. Philippe DiPizzo, Head of the Environmental Procedures
Department, Kativik Regional Government

AGENDA

1. Approval of the Agenda;
2. Approval of the following minutes of meetings:
52nd sitting held on October 9th, 1991;
54th sitting held on February 25, 1992;
55th sitting held on June 25, 1992;
3. Filing of Documents
4. The working and functioning of the KEAC secretariat and approval of Mr. Marcotte's draft letter on this subject;
5. Approval of the five draft letters requested from the secretary at the 55th meeting;
6. Annual report 1991-1992;
7. Meeting of the KEAC with the administrators of KRG and/or Makivik;
8. Revision of Chapter 23 of the James Bay Agreement;
9. Raglan Project;
10. Varia;
11. Date and place of next meeting, proposed for November 24-25, 1992 in Kuujuaq to coincide with the KRG/Makivik administrators.

1. **Approval of the Agenda:**

The agenda was adopted with the following modification; the meeting held November 15, 1991 with Federal Administrator Mr. Michel Dorais will be considered to be the 53rd sitting of the Advisory Committee. The numbering of all subsequent meetings will change accordingly. Consequently, this meeting will now be referred to as the 56th sitting of the Committee.

2. **Approval of the following minutes of meetings:**

52nd sitting held on October 9th, 1991;
54th sitting held on February 25, 1992;
55th sitting held on June 25, 1992;

The minutes of the 52nd and 54th sitting of the Advisory Committee were adopted with several modifications proposed by Mr. Marcotte. Mr. Marcotte submitted a draft proposal for the minutes of the 53rd sitting to the secretary, which will be approved at the next meeting. The minutes of the 55th sitting has not yet been received by the members. The members insisted that the minutes of the previous meeting must accompany the notice of sitting. The notice of sitting must be sent to all members at least 10 days prior to the meeting date, as per the internal regulations of the Committee. The secretary informed the members that the delay in producing the minutes of the 55th sitting was due in part to a work overload in the translation department of the KRG. The secretary also informed the members that according to KRG regulations all documents must be revised by the translation department prior to their transmission. Furthermore, inasmuch as possible, all documents must be submitted to all members of the Committee in both English and French simultaneously.

3. Filing of Documents

The following documents were received at the secretariat of the KEAC since the last sitting, and were forwarded to the members. They are available for consultation at the office of the secretariat upon request.

56.3.1 Letter dated August 24, 1992, from Mr. Bruno Desbois (KRG) to the KEAC concerning the renewal of the Federal-Provincial agreement for financing the secretariat.

4. The working and functioning of the KEAC secretariat and approval of Mr. Marcotte's draft letter on this subject:

Mr. Tanyan stated his dissatisfaction with the implementation of the current agreement between the Kativik Regional Government and the Quebec Government concerning the financing of the secretariat. According to the agreement, the secretary must be available to the Advisory Committee at least 10 days per month. The secretary has not been available to work for the Committee over the past few months, due to the current review of the proposed Great Whale River Hydroelectric project by the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). Mr. Tanyan discussed the problem with Mr. Peter Jacobs, chairman of the KEQC. Mr. Jacobs stated that the KEQC would continue to require the services of the secretary for at least 75% of the time. Mr. Tanyan feels that the agreement between the KRG and the Quebec government must be respected, and that the KRG should ensure that a secretary is available for 10 days a month.

Mr. Philippe di Pizzo informed the members that since the inception of the Advisory Committee, the role of the Kativik Regional Government (KRG) has been solely administrative. The members of the Advisory Committee are independent representatives of the region and only the salary for the secretary is administered by the KRG. The KRG does not oversee the work of the secretary, nor does it fund the salary for the position. The KRG administers the budgets for both committees, however, the position is funded by the provincial and federal governments through an agreement with the KRG. The first 10 years that this agreement was in effect, it was acceptable to both committees. During the past 2 years the review of the proposed Great Whale Hydroelectric project by the KEQC has been extremely time consuming for the secretary. Mr. di Pizzo stated that Ms. Rosen has worked both competently and productively, more than 55 hours per week since January 1992. Due to the overload of work for the KEQC, the work of the Advisory Committee has been unavoidably delayed. Mr. di Pizzo stated that the Commission has benefited from the services of a full time secretary, without submitting a formal request for sufficient funding for a full time position.

The members discussed a plan of action to ensure that the secretary would be available to fulfill the functions required by the Committee (10 days per month). Mr. Giguère and Mr. Charest felt that since the KRG administers the secretariat, it is up to them to ensure that the agreement between the Quebec Government and the Kativik Regional Government is respected. Mr. di Pizzo stated that the KRG can not take measures to ensure that the agreement is respected without receiving a formal request from the Committee. Mr. di Pizzo believes that this matter should be dealt with between the chairman of the two committees. Mr. di Pizzo felt that a letter must be written by the Advisory Committee to Mr. Jacobs reminding him that the secretary must be available half-time for the Committee. In this way, Mr. Jacobs would then have the necessary proof to submit a formal request to the Government for increased funding for a full time secretary.

Mr. Claude Gilbert suggested that an official letter must be sent by Mr. Tanyan to Mr. Jacobs, with copies to the Deputy Minister of the Environment and the KRG, to formally protest the KEQC's full time use of the Committee's secretary. Mr. Tanyan maintained that it is the KRG's responsibility to draft the abovementioned letter, as the agreements are between the KRG and the provincial Government. Mr. Gilbert stated that it is the Committee's problem since the Commission is using the services of the secretary at the expense of the Committee.

It was proposed that the Committee authorize the chairman to send a letter to Mr. Peter Jacobs, with copies to the Federal and Provincial Governments, stating that the Commission must refrain from using the financial and human resources of the Committee, and that the Commission must obtain supplemental financing to ensure the use of a full time secretary. The motion was seconded by Mr. Desbois, and was passed by a vote of 7:5 in favour. Mr. Tanyan will draft the letters which will be discussed and approved by all members by teleconference.

On June 5, 1992, André Harvey, Assistant Deputy Minister for Sustainable Development and Conservation at the Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), and Jean Pierre Gauthier, Regional Director General at Environment Canada, informed the Committee in writing that they had recently initiated discussions to renew the federal-provincial administrative agreement on the financing of the KEAC secretariat. The letter also stated their desire to solicit the Committee's views on the secretariat within the context of renewing the agreement. The draft letter proposed by Mr. Marcotte responding to the abovementioned letter was discussed in detail. Mr. Marcotte stressed that the letter was only a draft for internal discussion purposes. Mr. Marcotte's draft letter proposed that the following comments should be taken into consideration in the formulation of a new agreement;

- the Committee would be autonomous and independent from the KRG;
- the Committee would have greater administrative flexibility to control the use and distribution of funds,
- the Committee could develop a supplementary budget for special projects in addition to the current budget for the secretariat.

In order to realize these goals, the draft letter also proposed the following changes to the agreement;

- the Committee would have the status of the Conseil de la conservation et de l'environnement or the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- the budget would be transferred directly to the Advisory Committee by separate agreements between the Federal Government and the Committee, and the Provincial Government and the Committee;
- the Committee would be independent of the Kativik Regional Government
- The Committee could then negotiate an agreement directly with the KRG for office space and secretarial services.

Mr. Tanyan stated that since the current agreement between the KRG and the Quebec Government does not enable the Committee sufficient control of either the functions of the secretariat, nor the distribution of funding, a new agreement must be achieved. According to Mr. Tanyan, Mr. Marcotte's proposal offers a viable alternate working plan. Mr. Desbois stated that as a member appointed by the KRG, he does not feel that he has the mandate to discuss the matter of taking the Committee outside of the KRG.

Mr. Desbois also stated that although he is an autonomous member of the Committee, he believes a discussion of this nature constitutes a conflict of interest with the KRG. Mr. di Pizzo stated that since both the KEQC and KEAC represent Northern communities, the committees must remain in the North, further stating that should the secretariat be taken outside the KRG or the region the overall operating cost would increase by 25-75%. Mr. Marcotte stated that his intention was not to take the secretariat outside of the region, but merely wanting the Committee to have more control over the distribution of funds and the time available from the secretary. For example according to section 3.2 of the agreement between the Government of Quebec and the Kativik Regional Government, the members of the Committee must approve the nomination of the secretary by resolution, however the members of the Committee had merely been informed that a new secretary had been appointed.

Mr. Bruno Desbois suggested the following changes to Mr. Marcotte's draft letter;

- the paragraph requesting that the secretariat should be independent of the KRG should be removed;
- a paragraph would be added stating that the budget would be given to the KEAC which would then negotiate a formal agreement with the KRG for the administration and services of the secretary, however the KEAC would have full control over the time of the secretary.

Mr. Desbois' changes were formally proposed to the members, and a vote was taken. The first modification was adopted by a vote of 6:4. The second modification was voted on, the result was 6:6 whereby the tie vote was cast by Mr. Tanyan against the modification. Mr. Robitaille asked for a re-vote since he had difficulty understanding the English discussion preceding the first vote. The result was 7:4 in favour of the modification. A third vote was taken on whether there was agreement to amend the letter according to Mr. Desbois' suggestions, with a copy being sent to KRG, and replacing the specific request to meet with Mr. Gauthier and Mr. Harvey on September 9-10, 1992, with a general request to meet at a mutually convenient time.

The result of the vote was 8:4. in favour of the proposed changes. The secretary was asked to draft the letter according to the agreed changes within the next week. A meeting between the Administrators and the chairman of each of the committees will be held subsequently.

5. Approval of the five draft letters requested from the secretary at the 55th meeting:

The secretary discussed the status of the draft letters that were requested from her at the previous meeting of the Committee. The letter to both the Provincial and Federal Governments inquiring as to why the Committee was not consulted prior to the signing of the Memorandum of understanding was not submitted since, according to section 23.5.25 and 23.5.28 of the JBNQA, the Advisory Committee may make recommendations and may be consulted from time to time on Environmental regulations and major issues respecting the implementation of the Environmental and Social Protection Regime, however the Government is not obliged to consult the Committee.

The letter requesting sufficient funding to enable three members of the Committee to attend all hearings for the proposed Great Whale Project will be submitted as part of the budget proposal for 1993-1994 as a separate budget for special projects.

The secretary informed the members that the Green Plan already applies to the Northern Quebec region. The only necessary requirement is the submission of an application for funding relative to a specific project, thus it was not necessary to submit a request to Mr. Paradis and Mr. Charest asking them to extend The Green plan to Northern Quebec.

The secretary also explained that the Arctic Conservation Strategy only applies to the North West Territories and the Yukon since it is a project organized by those governments. The project does not apply to the provinces, since environmental regulations and procedures are within individual provincial jurisdictions. Mr. Claude Gilbert stated that if the Green Plan does apply to Quebec, there is no need to send a letter, but perhaps a letter should be drafted requesting that Northern Quebec should be included in the Arctic Conservation Strategy, as the governments have a fiduciary responsibility to all Natives in Northern communities.

Mr. Okituk will inquire as to whether there has already been interventions from other Northern organizations such as the Makivik Corporation. In this way the Committee can support their actions as part of the existing Northern network. Mr. Desbois and Mr. Gilbert will draft a proposal on this subject to be discussed and approved by teleconference.

The secretary misunderstood the request to submit a letter to the Municipal affairs department of the Government of Quebec as a request to the Regional council. Mr. Marcotte stated that he would draft a letter to the Municipal affairs department of the Quebec Government stating that the activities of the KEAC are in peril due to lack of funds for travel. Copies are to be sent to the Administrators of the JBNQA and the KRG.

6. **Annual report 1991-1992:**

It was agreed that the Annual report would be prepared in the same format as last year's report, however the Inuktitut version would be not typeset together with the English and French Versions. Instead the Inuktitut version would be place on the other side of the report separate to the English and French.

7. **Meeting of the KEAC with the administrators of KRG and/or Makivik:**

The members agreed that at this time, there was no need to meet with the Makivik Corporation nor with the KRG.

8. **Revision of Chapter 23 of the James Bay Agreement:**

It was agreed that all members should receive copies of the letter submitted to Mr. Desbois from Mr. di Pizzo, with respect to the KRG's proposed changes to Chapter 23 of the JBNQA. This item will be forwarded to the agenda for the next meeting.

9. **Raglan Project:**

The members discussed the possibility of a future visit to the proposed Raglan Mine site. Mr. Claude Gilbert stated that the KRG is already involved with the proposed project, thus it would only be feasible to arrange a visit should members of the Committee other than the KRG members be willing to go.

The secretary stated that there was a possibility that the Commission would ask the proponent to produce a video tape describing the proposed project and the site in detail, to be given to the communities affected as part of an information session. The Committee requested a copy of this video tape when it is made available.

Mr. Desbois stated that the Asbestos Hill mine closure should be of interest to the Committee since the closure plan regulations should have been observed. The Kativik Regional Government has already intervened to impose on the Asbestos Hill Corporation, a proper closure plan. According to current regulations, a closure plan must be submitted following the official closure of the site.

10. Varia:

Mr. Tanyan welcomed Mr. Robitaille, a geographer from the University of Laval as a new member of the Committee. Mr. Robitaille has many years of experience in the north. Mr. Tanyan also welcomed back Mr. Vigneault as a member of the Committee.

It was agreed that information related to any new developments in the north would be a standard item at all future meetings of the Committee.

Mr. Marcotte stated that in the past, he had requested a monthly statement of actual expenditures from the KRG, and it was not made available to him. He asked that the members receive a statement of actual expenditures monthly, from the KRG, in order to have more control of the actual situation.

Mr. di Pizzo stated that the budget received each year is not equal to the request submitted. Furthermore, the budget received, only pays half of the secretary's salary, and two trips south per year, and does not cover either the cost of producing the annual report or the money necessary to hire outside consultants or experts. The Committee must request additional funding, and the KRG will distribute the funding received accordingly. It was agreed that the secretary would prepare an additional budget proposal for special projects which would cover the following expenditures; travel expenses for at least one person to travel to consultation hearings for the proposed Great Whale River project, possible future visits to Raglan mine and other projects, and the possibility of attending interesting conferences related to the work of the Committee. This draft will be submitted to the members of the Committee for approval before submission to the Government.

All Draft letters must be submitted to the members for comments, prior to a teleconference which will be scheduled to approve them. The letter from Mr. Marcotte in French and English should be submitted for comments as soon as possible

11. Date and place of next meeting, proposed for November 24-25, 1992 in Kuujuaq to coincide with the KRG/Makivik administrators.

The next meeting of the Committee has been scheduled for December 1 in Quebec city.